

A L 'AUBE DE NOUVEAUX PERES

Depuis le 1er janvier dernier, les pères d'enfants nés ou adoptés pourront bénéficier d'un congé indemnisé de onze jours consécutifs cumulables avec les trois jours jusqu'alors accordés. Un pas de plus vers une autre conception de la famille.

Le 4 décembre dernier, le parlement a définitivement adopté les dispositions mettant en place un congé de paternité. Ce fut la mesure vedette de la récente conférence de la famille. "*Le vote faisait entrer les femmes dans la vie publique, le congé de paternité fait entrer les hommes dans la sphère de la petite enfance*", remarque Ségolène Royal, ministre de la Famille. Et cela n'est pas fait pour déplaire à une grande majorité de la gent masculine qui approuve cette décision et dont on évalue la proportion à 40 % à vouloir bénéficier du congé pour cette année 2002. Durant deux semaines, les pères pourront cesser de travailler et pouponner à loisirs. Ce congé pourra être pris immédiatement ou dans les mois qui suivent, à condition qu'il se situe en même temps que le congé de maternité. Les papas percevront 100 % du salaire net et si les entreprises permettent à leurs employés d'y ajouter les jours dégagés par la réduction du temps de travail, cela offrira une réelle possibilité aux pères désireux de s'investir dans une responsabilité éducative et ce dès les premiers jours. Certes, ce ne sont pas là les quarante jours proposés aux papas suédois, ni les dix-huit jours offerts aux Finlandais, mais la France devance désormais ses voisins européens et ouvre une nouvelle page dans son histoire de la famille.

Du pater familias à Dieu le père

En effet, au cours des siècles, la place du père a connu bien des changements . Dans la société romaine, il faisait le geste de soulever l'enfant né dans sa maison, ce qui le faisait sien et ce au regard de tout le monde. L'enfant non soulevé était abandonné et le destin décidait alors de son sort. La paternité n'était là que l'effet d'une volonté et la filiation biologique vide de sens juridique. Il fallut attendre le IIe siècle de notre ère pour que la paternité trouve place dans le seul cadre du mariage. Le droit de vie ou de mort exercé par le pater familias était aboli, l'homme devenait père dans le mariage et la morale faisait loi. Plus tard, l'influence des barbares instaura la notion de lignage dans les coutumes. Au père géniteur, "roi dans son foyer" et éducateur venait ainsi s'ajouter le garant des traditions et du patrimoine. Le XVIIIe siècle signa l'apogée de la paternité et fit du droit un devoir, le "père indigne" pouvait donc être déchu de ses fonctions, ce au profit de la religion chrétienne qui n'aura de cesse d'offrir des modèles paternels.

Les enfants de la République et la mort du père

Danton eut beau clamer que les enfants appartenaient à la République avant d'appartenir à leurs parents, le Code civil napoléonien restitua au pater familias sa toute puissance, que les XIXe et XXe siècle destituèrent au profit d'une notion toute industrielle : le paternalisme. Les guerres et leurs convois de mobilisés accélérèrent la décadence de la paternité, les modèles familiaux, religieux et publics devenaient obsolètes. Une nouvelle

ère s'annonçait, celle de "l'autorité parentale" mais aussi celle des paternités innovantes, qu'elles soient monoparentales, polyandriques, cryospermatiques ou encore médicalement assistées. De quoi dérouter des hommes dont la conquête semble désormais se tourner vers une nouvelle forme de paternité, peut-être plus authentique et "paternante"...

Favoriser la parité parentale

En annonçant la création d'un congé de paternité, Ségolène Royal exprimait le désir de soutenir la responsabilité parentale partagée et par là-même de favoriser la parité. Cette mesure semble répondre à une demande de plus en plus pressante des hommes mais aussi des femmes. Un futur papa, à l'annonce de cette décision exprimait sa satisfaction : *"Ces quelques jours vont permettre aux pères de s'affirmer, de s'impliquer dans l'éducation apportée aux enfants... Les pères seront plus concernés, nous, nous ne sentons pas l'enfant pendant la grossesse, nous ne connaissons pas les joies de cette grossesse ! C'est pour nous la possibilité de créer un lien et de concentrer toute l'affection sur l'enfant."* C'est ce que semblent confirmer certaines études disponibles : *"L'investissement des pères dans leur responsabilité éducative à l'égard de leurs enfants est d'autant plus fort qu'ils se sont occupés d'eux en bas-âge"*, précise la ministre. Avec la création de ce congé paternité, ce n'est pas seulement l'égalité des sexes qui semble être revendiquée mais aussi un désir d'équilibre dans une société en mouvement perpétuel.

Lisa Jameson